

Royan, le 8 octobre 2018

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUNOU  
*Responsable du Service Juridique*  
Tél. : 05.46.39.56.65  
JY/EG

Madame Gaëlle PETIT  
*Responsable de*  
« LA RUCHE QUI DIT OUI ! » ROYAN

32 rue Pierre Dugua  
17200 ROYAN

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception  
N°2C 127 885 9527 2

Objet :

Convention de mise à disposition d'espaces  
au profit de « La Ruche Qui Dit Oui ! »

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire  
« original » de la convention de mise à disposition d'espaces au profit de « La Ruche  
Qui Dit Oui ! » ROYAN, conclue avec la Ville de ROYAN.

Monsieur Julien YOUNOU, *Responsable du Service Juridique*, ☎ 05.46.39.56.65 - se  
tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous  
pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Madame,  
en l'expression de sentiments distingués.



Pour le Maire de la Ville de ROYAN,  
par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Jean-Paul CLECH

P.J./1



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES  
AU PROFIT DE « LA RUCHE QUI DIT OUI ! »

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

« LA RUCHE QUI DIT OUI ! », représentée par Mademoiselle Gaëlle PETIT, Responsable de la Ruche de Royan, faisant éléction de domicile au 32. rue Pierre Dugua à ROYAN (17200), dûment habilitée à l'effet des présentes,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

« LA RUCHE QUI DIT OUI ! » est un réseau national visant à mettre en contact les producteurs et les consommateurs d'une même zone géographique. L'objectif est de favoriser les circuits courts et de créer un véritable contact entre producteur et consommateur.

En décembre 2012 a été créée une antenne locale de « LA RUCHE QUI DIT OUI ! ». Cette structure a demandé la mise à disposition de locaux municipaux afin d'organiser la distribution aux particuliers des produits préalablement commandé par internet.

Vu l'accord de Monsieur le Maire de la Ville de ROYAN, les parties ont acté des modalités d'occupation suivantes :

**Certifié Exécutoire**  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code du Général des Collectivités Territoriales  
le 08 OCT. 2018  
**Certifié Conforme**  
Maire de Royan, le 05 DEC. 2018  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services,

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :



Hubert THOMAS

ARTICLE 1

Par la présente, sont mis à disposition de « LA RUCHE QUI DIT OUI ! » l'espace suivant :

- Préau « Paulette LOGEAIS » maison des associations à ROYAN.

ARTICLE 2

La présente mise à disposition ne présentant pas d'objectif commercial pour « LA RUCHE QUI DIT OUI ! », la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 3

L'utilisation de ces locaux se fera :

- Du 8 octobre 2018 au 7 octobre 2019 chaque jeudi de 17 heures à 21 heures 30.

ARTICLE 4

L'antenne locale de « LA RUCHE QUI DIT OUI ! » devra s'assurer contre tous les risques propres au locataire auprès d'une compagnie d'assurances solvable et en justifier à *la Ville* au moment de l'entrée dans les lieux.

De plus, l'antenne locale de « LA RUCHE QUI DIT OUI ! » devra pouvoir fournir copie de sa police d'assurance sur toute demande de *la Ville* ou de l'un de ses représentants.

ARTICLE 5

Les espaces mis à la disposition sont en bon état d'entretien. « LA RUCHE QUI DIT OUI ! » s'engage à jouir de ceux-ci en bon père de famille et les tiendra en parfait état d'entretien et de propreté.

ARTICLE 6

Aucune remise de clefs n'est nécessaire.

Fait à ROYAN, le 08 OCT. 2018  
en trois exemplaires originaux

Pour « LA RUCHE QUI DIT OUI ! »  
La Responsable de la Ruche de ROYAN,

Madame Gaëlle PETIT



Pour la Ville de ROYAN,  
Le Maire, Pour le Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,



Handwritten signature of Jean-Paul CLECH